

Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 2 novembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#)[] est cité(e) dans cette lettre

[Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)[] est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (133)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 2 novembre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26527>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 novembre 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin répond à la lettre de Godon du 23 octobre 1847 et lui fait part de son incompréhension quant à la réserve de Godon à son égard. Sur l'expertise des produits de Godin et de Degon : Godin est persuadé qu'elle est de mauvaise foi ; un des experts aurait déclaré qu'il serait satisfait de voir Godin, qui fait 50 à 60 000 F de bénéfices par an, échouer dans ce procès, qu'il fera alors des poêles, que 20 000 F de dommages et intérêts seront alloués à Degon, et que le procès-verbal d'expertise sera rédigé pour empêcher Godin de faire appel ; Godin demande à Godon comment empêcher les conclusions de l'expertise et en obtenir une nouvelle. Le post-scriptum indique que Godin va communiquer à Godon les bulletins des souscripteurs de Laon à la rente de l'École sociétaire.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fourierisme](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Laon \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godon, Jules-Charles (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Fourierisme

Biographie Magistrat et fourieriste français né en 1814 à Laon (Aisne) et décédé en 1891. Il est inscrit à l'ordre des avocats de Laon en 1838 avant d'être nommé en 1848 substitut du procureur de la République à Laon. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en février 1878 alors qu'il est conseiller à la Cour d'appel de Caen (Calvados).

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023
